

## DROITS des DEMANDEURS dans le cadre des VERIFICATIONS COMEDEC d'ACTES de DECES

La présente table de mentions métier simplifiée (colonne "sous-type" non reproduite) est **établie sur la base de la table complète des mentions COMEDEC 2022** qui a été complétée et reprise par rapport aux précédentes tables (notamment table 2018) dans la perspective des prochains échanges d'avis de mentions. En décembre 2024 seuls quelques éditeurs ont intégré cette table, les autres vont le faire dans le courant de 2025.

Chaque ligne correspond à une catégorie de mentions codifiée sur 3 chiffres intégrant 1 à 10 mentions codifiées sur 6 chiffres (code catégorie + code unique). **Les droits à mentions des demandeurs COMEDEC, dans le cadre des vérifications d'actes, sont déterminés par catégories de mentions** regroupées en grandes catégories (numérotées 100, 200, 300, 400, 500, 600, 700 en bleu). Les lignes grisées foncées correspondent à des catégories codifiées dans les précédentes tables qui ont été vidées de leurs mentions qui sont désormais communiquées dans le cadre soit de catégorie unique (hypothèse précédente de doublon) soit de catégories plus détaillées. Les communes ne doivent s'attacher qu'à l'objet des catégories non grisées sans considération de celles grisées. La catégorie 412 sera introduite dans COMEDEC début 2025.

REF	type	libelle-court	VAD/not	VAD/mai	VAD/INSEE	VAD/DNID
<b>100</b>	<b>Lien matrimonial</b>	<b>Lien matrimonial</b>				
101	Lien matrimonial	Mariage célébré en France				
102	Lien matrimonial	Mariage à l'étranger par autorités locales, transcrit en France				
103	Lien matrimonial	Mariage-en France dans un consulat étranger				
104	Lien matrimonial	Mariage posthume				
105	Lien matrimonial	Divorce prononcé en France				
106	Lien matrimonial	Séparation de corps en France				
107	Lien matrimonial	Annulation de mariage en France				
108	Lien matrimonial	Reprise de la vie commune				
109	Lien matrimonial	Changement de régime matrimonial				
110	Lien matrimonial	Chang régime matrimonial - décision judiciaire française				
111	Lien matrimonial	Chang régime matrimonial par acte notarié appl. loi française				
112	Lien matrimonial	Chang régime matrimonial par acte étranger ou acte notarié franç appl loi étranger				
113	Lien matrimonial	Chang-régime matrimonial - décision judiciaire étrangère				
114	Lien matrimonial	Divorce/separation/annulation à l'étranger avec exequatur				
115	Lien matrimonial	Divorce/separation/annulation - conseil de l'UE				
116	Lien matrimonial	Divorce / séparation à l'étranger hors UE et hors exequatur				
117	Lien matrimonial	Désignation loi applicable au régime matrimonial				
118	Lien matrimonial	Déclaration régime matrimonial				
119	Lien matrimonial	Mariage en ambassade ou consulat français				

120	Lien matrimonial	Mariage à l'étranger par les autorités locales				
<b>200</b>	<b>Décès - Absence</b>	<b>Décès - Absence</b>				
201	Décès - Absence	Décès dont la date n'est pas établie				
202	Décès - Absence	Déclaration judiciaire de décès				
203	Décès - Absence	Annulation du jugement déclaratif d'absence				
204	Décès - Absence	Décès survenu à l'étranger, transcrit en France				
205	Décès - Absence	Décès des personnes mortes en déportation -rectification				
206	Décès - Absence	Déclaration judiciaire d'absence				
207	Décès - Absence	Annulation de la déclaration judiciaire d'absence				
208	Décès - Absence	Acte de notoriété en matière successorale				
209	Décès - Absence	Décès survenu en France				
210	Décès - Absence	Mort pour la France				
211	Décès - Absence	Mort en déportation				
212	Décès - Absence	Mort pour le service de la Nation				
213	Décès - Absence	Victime du terrorisme				
<b>300</b>	<b>Lien de filiation</b>	<b>Lien de filiation</b>				
301	Lien de filiation	Reconnaissance d'un enfant				
302	Lien de filiation	Reçue par OEC-en- ambassade ou consulat français				
303	Lien de filiation	Recon. d'un enfant reçue à l'étr. par auto.locales				
304	Lien de filiation	Reconnaissance d'un enfant reçue par un notaire				
305	Lien de filiation	Recon. d'un enfant résultant d'une déc. judiciaire				
306	Lien de filiation	Reconnaissance du père avec aveu de la mère				
307	Lien de filiation	Acte de notoriété possession d'état d'enfant				
308	Lien de filiation	Jugement en constatation de la possession d'état				
309	Lien de filiation	Légitimation par mariage				
310	Lien de filiation	Lég. après mari. par déc. judic. conséq sur le nom				
311	Lien de filiation	Légitimation après mariage posthume				
312	Lien de filiation	Déclaration judiciaire de filiation				
313	Lien de filiation	Jugement en contestation de la possession d'état				
314	Lien de filiation	Jugement en contestation de filiation				
315	Lien de filiation	Adoption simple				
316	Lien de filiation	Légitimation adoptive				
317	Lien de filiation	Révocation d'adoption simple				
318	Lien de filiation	Jug. de désaveu de paternité et conséq sur le nom				
319	Lien de filiation	Jug. de contest. paternité suivi de légitimation				

320	Lien de filiation	Jug. décl. de paternité et conséq sur le nom				
321	Lien de filiation	Jug. décl. de maternité et conséq sur le nom				
322	Lien de filiation	Etablissement filiation				
323	Lien de filiation	Adoption simple de l'un des époux - conséq acte mariage				
324	Lien de filiation	Annulation de reconnaissance				
325	Lien de filiation	Adoption plénière - annulation de l'acte et transcrip adoption étrangère				
326	Lien de filiation	Etabl filiation régie par une loi personnelle				
327	Lien de filiation	Jugement rétablissement effets de présomption de paternité				
328	Lien de filiation	Jugement tranchant un conflit de filiation				
329	Lien de filiation	Conséq décis filiation - màj actes époux/partenaire ou enfant d'intéressé				
330	Lien de filiation	Reconnaissance enfant issu AMP par couple de femmes				
<b>400</b>	<b>Nom, prénoms et sexe</b>	<b>Nom, prénoms et sexe</b>				
401	Nom, prénoms et sexe	Déclaration conjointe de changement de nom				
402	Nom, prénoms et sexe	Déclaration conjointe de choix de nom				
403	Nom, prénoms et sexe	Changement de nom par décret				
404	Nom, prénoms et sexe	Dation de nom				
405	Nom, prénoms et sexe	Francisation nom et/ou prénom après acq. nat.fran.				
406	Nom, prénoms et sexe	Changement de prénom				
407	Nom, prénoms et sexe	Déclaration conj d'adjonction de nom - effet pour l'enfant				
408	Nom, prénoms et sexe	Changement de nom devant OEC ou parquet				
409	Nom, prénoms et sexe	Décision étrangère de changement de nom et/ou prénom				
410	Nom, prénoms et sexe	Décision chang prénom corré à décision chang sexe				
411	Nom, prénoms et sexe	Changement de sexe				
412	Nom, prénoms et sexe	Inscription-rectification sexe				
<b>500</b>	<b>Rectification - Annulation</b>	<b>Rectification - Annulation</b>				
501	Rectification - Annulation	Décl. admin. rectific. d'un acte de l'état civil				
502	Rectification - Annulation	Déc. judiciaire rectific. d'un acte de l'état civil				
503	Rectification - Annulation	Annulation judiciaire d'une mention				
504	Rectification - Annulation	Annulation admin d'une mention par procureur				
505	Rectification - Annulation	Rectification "Mort en déportation"				
506	Rectification - Annulation	Annulation admin d'un acte				
507	Rectification - Annulation	Annulation judiciaire d'un acte				
<b>600</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Nationalité</b>				
601	Nationalité	Français par décret de naturalisation				
602	Nationalité	Français par décret de réintégration				

603	Nationalité	Français par effet du déc de réint. père ou mère				
604	Nationalité	Perte par décret de la nationalité française				
605	Nationalité	Déchéance de la nationalité française				
606	Nationalité	Décret de natural ou de réintég. rapporté par décret				
607	Nationalité	Français par déclaration d'acquisition				
608	Nationalité	Français par déclaration de réintégration				
609	Nationalité	Nationalité française répudiée par déclaration				
610	Nationalité	Nationalité française déclinée par déclaration				
611	Nationalité	Perte de la nationalité française par déclaration				
612	Nationalité	Perte nation franç par effet acte acq nation étrangère				
613	Nationalité	Certificat de nationalité française				
614	Nationalité	Effet collectif d'acq de nation franç par mariage				
615	Nationalité	Effet collectif d'acq de nation franç autre que par mariage				
616	Nationalité	Effet collectif de réintégration dans nation franç				
617	Nationalité	<a href="#">Décla renoncement faculté répudiation nationalité française</a>				
618	Nationalité	Décision juridict matière de nationalité				
<b>700</b>	<b>Divers</b>	<b>Divers</b>				
701	Divers	Inscription au répertoire civil				
702	Divers	Radiation de l'inscription au répertoire civil				
703	Divers	Mention sommaire de l'acte de naissance provisoire				
704	Divers	Pupille de la nation				
705	Divers	Changement de sexe				
706	Divers	PACS, modification/dissolution/annulation de PACS				
707	Divers	Décision caractère authentique acte				
708	Divers	Décision validation acte non signé				
709	Divers	Acte notoriété				
710	Divers	indication de la place d'un acte omis				
711	Divers	Transfert de pouvoirs				
712	Divers	Cessation transfert pouvoirs				
713	Divers	Date et lieu naiss père/mère - actes dressés av date				
714	Divers	Résidence parent nation étrang enfant né à Mayotte				

VAD/not

Vérifications d'actes de décès pour les notaires - Flux notaires

VAD/mai

Vérifications d'actes de décès pour les mairies - Flux inter-mairies ou COMEDEC demandeur

VAD/INSEE	VAD/DNID	
		Vérifications d'actes de décès pour l'INSEE - Flux INSEE
		Vérifications d'actes de décès pour la DNID - Flux DNID (direction nationale des interventions domaniales)
		Grande catégorie de mentions
		Code sans mention suite à restructuration de la table
		Catégorie de mentions inexistante sur le type d'actes concernés (ici actes de décès)
		Catégorie de mentions à communiquer - toutes mentions comprises
		Catégorie de mentions à communiquer - dernières mentions apposées
		Catégorie de mentions à ne pas communiquer au demandeur
		Catégorie comportant une/des mention(s) communicable(s) sur autorisation du procureur de la République - toutes mentions autorisées
		Catégorie comportant une/des mention(s) communicable(s) sur autorisation du procureur de la République - dernières mentions autorisées

**Communication conditionnelle sous réserve d'autorisation du procureur de la République**

<b>503 et 504</b>	Mentions apposées à tort : communicables uniquement sur autorisation du procureur de la République (art 36 décret 2017) au profit des notaires et de la DNID
<b>506 et 507</b>	Mentions d'annulation de l'acte rendant l'acte non communicable sauf autorisation du procureur de la République (art 1054 du code de procédure civile) au profit des notaires et la DNID